



## ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 13/05/2020

Votre annonce n°20-63519 est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.

Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.

Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.

Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP. Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).

En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

### J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : 13

Annonce No 20-63519

I. II. III. IV. VI.

### AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

#### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

- I.1) **NOM ET ADRESSES**  
Ville de Marseille, Hôtel de ville - Quai du port, 13233, Marseille Cedex 20, F, Courriel : [guichet-dmp@marseille.fr](mailto:guichet-dmp@marseille.fr), Code NUTS : FRL04  
**Adresse(s) internet :**  
Adresse principale : <http://marseille.fr>  
Adresse du profil acheteur : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>
- I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**
- I.3) **COMMUNICATION**  
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>  
**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**  
le ou les point(s) de contact susmentionné(s)  
**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**  
par voie électronique à l'adresse : <http://marchespublics.mairie-marseille.fr>
- I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**  
Autorité régionale ou locale
- I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**  
Services généraux des administrations publiques

#### SECTION II : OBJET

- II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**
  - II.1.1) **Intitulé :** Prestations forestières en forêt communale, sur les friches urbaines et autres terrains municipaux dans les 4-5-9-11èmes (lot 1) et 13-14- 15-16èmes (lot 2) arrondissements de Marseille  
Numéro de référence : 2020\_41603\_C006
  - II.1.2) **Code CPV principal :**  
Descripteur principal : 77310000  
Descripteur supplémentaire :
  - II.1.3) **Type de marché**  
**Services**
  - II.1.4) **Description succincte :** Le présent marché est un accord-cadre exécuté par l'émission de bons de commande, en application des articles R2162-1 à 6 et R2162-13 et 14 du code de la commande publique. Pour chacun des lots, le volume suivant des prestations est donné pour chaque période annuelle : Montants annuels : minimum : 80 000 euros HT maximum : 400 000 euros HT
  - II.1.5) **Valeur totale estimée :**  
Valeur hors TVA : euros
  - II.1.6) **Information sur les lots :**  
Ce marché est divisé en lots : oui  
Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots  
  
Mots descripteurs : Espaces verts
- II.2) **DESCRIPTION**
  - II.2.1) **Intitulé :** Lot n°1 - PF 4-5-9-11  
Lot n° : 1
  - II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**  
Code CPV principal : 77310000  
Descripteur supplémentaire :
  - II.2.3) **Lieu d'exécution**

- Code NUTS : FRL04  
Lieu principal d'exécution :
- II.2.4) **Description des prestations** : PF 4-5-9-11
- II.2.5) **Critères d'attribution**  
critères énoncés ci-dessous  
Coût :  
1. Prix de l'offre / Pondération : 60 %  
2. Valeur technique de l'offre / Pondération : 40 %
- II.2.6) **Valeur estimée**  
Valeur hors TVA : euros
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Durée en mois : 48  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Le marché est reconductible par période d'un an, dans la limite de trois reconductions tacites. La durée totale du marché ne peut excéder quatre (4) ans.
- II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**  
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- II.2.10) **Variantes**  
Des variantes seront prises en considération : non
- II.2.11) **Information sur les options**  
Options : non
- II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :
- II.2.14) **Informations complémentaires** :  
Mots descripteurs : Espaces verts
- II.2) **DESCRIPTION**
- II.2.1) **Intitulé** : Lot n°2 PF 13-14-15-16  
Lot n° : 2
- II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**  
Code CPV principal : 77211400  
Descripteur supplémentaire :
- II.2.3) **Lieu d'exécution**  
Code NUTS : FRL04  
Lieu principal d'exécution :
- II.2.4) **Description des prestations** : Lot n°2 PF 13-14-15-16
- II.2.5) **Critères d'attribution**  
critères énoncés ci-dessous  
Coût :  
1. Prix de l'offre / Pondération : 60 %  
2. Validité des offres / Pondération : 40 %
- II.2.6) **Valeur estimée**  
Valeur hors TVA : euros
- II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Durée en mois : 48  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui  
Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification au titulaire. Le marché est reconductible par période d'un an, dans la limite de trois reconductions tacites. La durée totale du marché ne peut excéder quatre (4) ans.
- II.2.9) **Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**  
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :
- II.2.10) **Variantes**  
Des variantes seront prises en considération : non
- II.2.11) **Information sur les options**  
Options : non
- II.2.12) **Informations sur les catalogues électroniques**
- II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :
- II.2.14) **Informations complémentaires** :  
Mots descripteurs : Espaces verts

### **SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**

#### **III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

##### **III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions : Renseignements concernant la situation juridique du candidat Lettre de candidature dûment remplie et comprenant la déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L2141-1 à 11 du code de la commande publique. Le cas échéant, en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet justifiant que le candidat a bien été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

##### **III.1.2) Capacité économique et financière**

Liste et description succincte des critères de sélection : Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les entreprises nouvellement créées ne pouvant produire les chiffres d'affaires des trois derniers exercices devront fournir : - une copie certifiée du récépissé de dépôt du centre de formalités des entreprises (pour vérifier la date de création de l'entreprise), - le montant de leur capital social (pour justifier de leurs capacités économiques et financières).

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

##### **III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat mettant en évidence les effectifs dont les compétences sont en rapport avec la nature des prestations, objet du marché et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ; - Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire, ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : - Certificat(s) de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants : - QUALIPAYSAGE E141 (élagage) ou équivalent ; - QUALIPAYSAGE E151 (fauchage) ou équivalent ; - QUALIPAYSAGE P310 (travaux sylvicoles) ou équivalent ; Pour justifier de l'équivalence du QUALIPAYSAGE E141 (élagage), le candidat doit préciser les éléments suivants : - fournir la preuve que son entreprise assure avec son propre personnel et avec son matériel propre ou loué tous travaux d'élagage courant des arbres ; - fournir la preuve que l'entreprise est capable de réaliser en toute situation et contrainte, des travaux variés et sur plusieurs chantiers simultanément, et qu'il dispose parmi son personnel : ° d'au moins un salarié titulaire du Certificat de Spécialisation Taille et Soins des Arbres (CS TSA) et titulaire d'une autorisation de grimper en sécurité ; ° d'au moins un autre salarié titulaire du CS TSA et titulaire d'une autorisation de grimper en sécurité ou titulaire ou d'un diplôme de niveau V en paysage ou foresterie et ayant validé au minimum 70 heures de formation cumulée spécifique à l'élagage (techniques de taille et grimper-déplacement en sécurité) et ayant au minimum 3 années d'expérience en élagage, et titulaire d'une autorisation de grimper en sécurité ; ° d'au moins un titulaire d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) avec autorisation de conduite en nacelle. L'utilisation de nacelles-élévatrices est possible dans le cadre des prestations sollicitées ° d'au moins un salarié titulaire d'un brevet Sauveteur Secouriste du Travail à jour ° d'au moins un TAM (Technicien et Agent de maîtrise - cf. article 4 de la convention nationale des entreprises du paysage de 2008), au sein de l'activité élagage, non compris dans le personnel administratif et hors chef d'entreprise. \* QUALIPAYSAGE E151 (fauchage) ou équivalent ; Pour justifier de l'équivalence du QUALIPAYSAGE E151, le candidat doit préciser les éléments suivants : - fournir la preuve que son entreprise assure avec son propre personnel et avec son matériel propre ou loué, dans le cadre d'entretien d'aménagements paysagers, des travaux de fauchage, broyage, débroussaillage et qu'il dispose de moyens suffisants pour réaliser simultanément plusieurs chantiers. - fournir des attestations détaillées de prestations exécutées portant sur des prestations d'entretien d'aménagements paysagers, des travaux de fauchage, broyage, débroussaillage dont le montant total doit soit atteindre un montant cumulé de 135 000 euros HT pour 4 attestations, soit 200 000 euros HT sur de plus nombreuses attestations, dont une de plus de 40 000 euros HT, toutes de moins de 4 ans. \* QUALIPAYSAGE P310 (travaux sylvicoles) ou équivalent ; Pour justifier de l'équivalence du QUALIPAYSAGE P310 (travaux sylvicoles), le candidat doit préciser les éléments suivants : - fournir la preuve que son entreprise assure avec son propre personnel et avec son matériel propre ou loué, les travaux, en forêt productive, d'équipement, de protection, d'assainissement et autres travaux sylvicoles. - fournir au moins 4 attestations de réalisation de chantiers datant de moins de 4 ans, d'un montant cumulé atteignant au moins 50 000 euros HT. Toutefois, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres. En effet, la preuve de la capacité du candidat peut toutefois être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation.

**III.1.5) Informations sur les marchés réservés :**

**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ**

**III.2.1) Information relative à la profession**

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

**III.2.2) Conditions particulières d'exécution :**

**III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

**III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

**SECTION IV : PROCÉDURE**

**IV.1) DESCRIPTION**

**IV.1.1) Type de procédure**

Procédure ouverte

**IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

**IV.1.5) Information sur la négociation**

**IV.1.6) Enchère électronique :**

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure**

Numéro de l'avis au JO série S :

**IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

6 juillet 2020 - 16:00

**IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date :

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :**

français

**IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :**

L'offre doit être valable jusqu'à :

ou

Durée en mois : 6 (A compter de la date limite de réception des offres)

**IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres**

Date : 7 juillet 2020 - 16:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

**SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

**VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

**VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**

**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Cautionnement et garanties exigées Retenue de garantie : 5 % de la valeur du marché. Garantie autre que les cautionnements et caution : retenue de garantie dans les conditions prévues aux articles R2191-32 à 42 du Code de la commande publique. Modalités essentielles de financement et de paiement Le marché est financé par ressources budgétaires propres. Les règlements seront effectués par virement bancaire dans un délai de 30 jours. La référence du ou des comptes bancaires où les paiements devront être effectués, doit être précisée dans l'acte d'engagement. Le Dossier de Consultation des Entreprises (Dce) est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [marchespublics.mairiemarseille.fr](mailto:marchespublics.mairiemarseille.fr). Il ne sera transmis aucun DCE sur support physique. Remise électronique Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique sur son profil acheteur [marchespublics.mairie-marseille.fr](http://marchespublics.mairie-marseille.fr). La transmission par voie papier n'est pas autorisée. Le soumissionnaire transmet son pli en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis. Ainsi, toute modification ou tout complément du soumissionnaire en cours de consultation doit donner lieu à la transmission de l'intégralité des éléments exigés au Règlement de consultation. Les modalités relatives à la réponse par voie électronique sont détaillées dans l'annexe au présent RC intitulée Guide de la dématérialisation des marchés publics. Copie de sauvegarde Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie de sauvegarde devra comporter l'intégralité des éléments exigés au règlement de consultation. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention " copie de sauvegarde ", ainsi que le nom du candidat, l'objet et le numéro de la consultation concernée. Les dossiers des candidats sont transmis par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir la confidentialité. Envoi postal : En cas d'envoi postal, les plis doivent être adressés à l'adresse suivante : Ville de Marseille Direction des marchés et procédures d'achats publics (Dgaaj) 39 Bis, Rue Sainte 13233 MARSEILLE Cedex 20 remise contre récépissé : Les plis peuvent être remis contre récépissé à l'adresse suivante : Direction des marchés et procédures d'achats publics (Dgaaj) (anciennement Service des marchés publics - dsj ) Passage Timon David, rue Sainte (1<sup>er</sup> arrondissement) 13001 Marseille Horaires de réception des plis : du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures, hors jours fériés et chômés. Jugement des offres : 1°) Prix de l'offre 60 % 2°) Valeur technique de l'offre 40% - sc1 - pertinence de la méthodologie d'intervention pour une intervention type détaillée dans le cadre du mémoire technique - noté sur 20 points - sc2 - pertinence de la prise en compte des impératifs et enjeux écologiques dans l'exécution des prestations tels que précisés dans le CCTP - noté sur 10 points -Sc3 : Pertinence sur la manière d'appréhender la sécurité du chantier à l'égard de l'équipe dédiée à la bonne exécution des prestations et du public - noté sur 6 points - sc4 : Pertinence de la méthode de gestion des déchets inertes, banals et déchets verts pour la bonne exécution du marché - noté sur 4 points

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

##### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22-24, rue Breteuil, 13281, Marseille Cedex 6, F, Téléphone : (+33) 4 91 13 48 13, Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : (+33) 4 91 81 13 87

##### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

##### VI.4.3) Introduction de recours :

##### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal administratif de Marseille, 22-24, rue Breteuil, 13281, Marseille Cedex 6, F, Téléphone : (+33) 4 91 13 48 13, Courriel : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr), Fax : (+33) 4 91 81 13 87

#### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

13 mai 2020

---

#### Éléments de facturation :

*Classe de profil* : Commune

*Siret* : 21130055306286

*Libellé de la facture* : Ville de Marseille Monsieur le Maire DMPAP (Service des Marchés Publics) Hôtel de Ville - quai du port DGAJ, F-13233 Marseille Cedex 20.

---

#### Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 6 juillet 2020

*Objet de l'avis* : Prestations forestières en forêt communale, sur les friches urbaines et autres terrains municipaux dans les 4-5-9-11<sup>èmes</sup> et 13-14- 15-16<sup>èmes</sup> arrondissements de marseille

*Nom de l'organisme* : Ville de Marseille

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

